

Transformation du PCF – Contribution sur les statuts

À travers les statuts, on retrouve la conception de l'organisation, de la démocratie,... une partie de l'identité communiste se traduira dans la rédaction des statuts. Un certain nombre de principes, et donc une partie de l'identité communiste, doivent trouver une traduction dans la façon dont sont traité ces questions dans la rédaction des statuts.

Les statuts actuels peuvent être considérés comme satisfaisants dans l'affirmation d'un certain nombre de règles et de principes, mais la question de la représentativité est à revoir sur plusieurs points.

Quelques principes qui devraient être en œuvre dans nos statuts :

- la représentativité à tous les niveaux doit être basée sur le nombre d'adhérents cotisants (de l'année précédente par exemple). Pour chaque congrès, un quotient électoral est fixé (1 délégué pour x adhérents) par les conseils (le CN pour les représentants des fédérations pour le congrès national et le CD pour les représentants des sections par le congrès départemental).
- Le conseil national (CN), le conseil départemental (CD) et le conseil régional (CR) doivent être des « assemblées représentatives » du Parti, et à ce titre leur composition doit être en grande majorité (au moins les $\frac{3}{4}$) basée sur les fédérations pour le conseil national et sur les sections pour le conseil départemental. Pour le conseil régional, sa composition doit être basée sur les sections. Les représentants/dirigeants élus dans les différents conseils qui ne représentent pas leur fédération (CN) ou leur section (CD ou CR) le sont sur la base d'un projet de direction. Autrement dit, en plus des sièges au CN réservés aux fédérations qui désignent leur représentants (1 siège par tranche de x adhérents), on peut envisager un certain nombre de sièges pour une liste de candidats élus directement par le congrès sur la base d'un projet de direction, ces candidatures étant motivées par leur capacité à mettre en œuvre le projet présenté.
- Tous les votes en fédération doivent se faire sous double enveloppe, que ce soit par correspondance ou par dépôt. Pour chaque vote une commission électorale composée de représentants de chaque section, du trésorier départemental et du secrétaire orga.
- Les conseils désignent un collectif d'animation et un secrétariat chargé de mettre en œuvre les décisions. Pour le collectif d'animation de la fédération chaque section doit disposer d'au moins un siège.
- L'obligation faite aux premiers dirigeants de respecter les mandats qui leur sont donné par les conseils et par les adhérents lors des votes, y compris dans leur expression publique. La diversité doit pouvoir s'exprimer, mais les premiers responsables, en tant que représentants de leur parti ne doivent pas pouvoir exprimer publiquement une orientation contraire à celle choisie par les communistes. C'est une question de démocratie et d'efficacité.
- Le renouvellement impératif des premiers responsables (3 mandats maximum). C'est à priori le seul moyen d'éviter certaines dérives et d'obliger les directions à penser en permanence au renouvellement, question vitale pour l'organisation.
- Les adhérents non-cotisants peuvent être des sympathisants qui souhaitent aller plus loin dans leur engagement et « tester » le PCF, ou des cotisants qui souhaitent prendre un peu de recul et réfléchir sans pour autant perdre le contact. L'adhésion sans cotisation posent des questions à de nombreux militants car elle n'est pas accompagnée d'objectifs et de règles. On peut répondre à cette interrogation en proposant par exemple que au bout d'une durée maximum sans cotisation (3 à 4 ans, c'est à dire le temps de participer à deux congrès), les adhérents concernés doivent, après avoir été contactés pour être informés, il ne pourront garder le statut de non cotisant. Cela suppose d'avoir un outil de gestion (base de donnée adapté).

Un certain nombre de questions qui se posent, en particulier la possibilité de motions/résolutions lors des congrès et dans les conseils, et son corollaire : laisser des places aux conseils pour des représentants de motions. Autrement dit comment traite-t-on la question de la diversité dans le parti et lui donner une place dans nos statuts?

(contribution personnelle soumise à la conférence de section et enrichie à partir des remarques faites en réunion)